



Tarifs et Horaires actuellement en vigueur – AES communal

Période scolaire 2024-2025


Font partie intégrante du Règlement de fonctionnement

I. Horaires durant la période scolaire

Les horaires sont adaptés aux horaires de l'école :

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bloc 1 (matin – avec petit déjeuner)	6.45 – 7.50 h		6.45 – 7.50 h	6.45 – 7.50 h	6.45 – 7.50 h
Bloc 10 (Alternance matin, avec goûter)				7.50 – 11.30 h	7.50 – 11.30 h
Bloc 2 (midi)	11.30 – 13.15 h	11.30 – 13.15 h	11.30 – 13.15 h	11.30 – 13.15 h	11.30 – 13.15 h
Bloc 20 (Alternance après-midi)	13.15 – 15.05		13.15 – 15.05 h		
Bloc 3 (après-midi – avec goûter)	15.05 – 18.15 h	15.05 – 18.15 h	15.05 – 18.15 h	15.05 – 18.15 h	15.05 – 18.15 h

Légende :

	blocs ouverts
---	---------------

II. Tarifs durant la période scolaire

4 catégories de tarifs sont pratiquées selon les revenus du foyer et elles constituent la grille tarifaire avec les paliers dégressifs ci-dessous :

	Pour tarif A, en frs	Pour tarif B, en frs	Pour tarif C, en frs	Pour tarif D, en frs
Revenu annuel du foyer parental	Jusqu'à 40'000.-	De 40'001.- à 60'000.-	De 60'001 à 99'999.-	100'000.- et plus
Ecoliers de 1H à 2H selon Harmos (école infantine)				
Bloc 1 du matin (avec petit déjeuner)	5.60	6.60	7.60	8.60
Bloc 10 - Alternance du matin, avec goûter	19.25	21.25	23.25	25.25
Bloc 2 de midi (sans le repas)	9.75	10.75	11.75	12.75
Repas de midi, prix coûtant avec service	10.00	10.00	10.00	10.00
Bloc 20 Alternance de l'après-midi	11.15	12.15	13.15	16.15
Bloc 3 de l'après-midi (avec goûter)	10.90	12.90	14.90	19.90

	Pour tarif A, en frs	Pour tarif B, en frs	Pour tarif C, en frs	Pour tarif D, en frs
Revenu annuel du foyer parental	Jusqu'à 40'000.-	De 40'001.- à 60'000.-	De 60'001 à 99'999.-	100'000.- et plus
Ecoliers de 3H à 8H selon Harmos (école primaire)				
Bloc 1 du matin (avec petit déjeuner)	7.00	8.00	9.00	10.00
Bloc 10 - Alternance du matin, avec goûter	24.00	26.00	28.00	30.00
Bloc 2 de midi (sans le repas)	12.00	13.00	14.00	15.00
Repas de midi, prix coûtant avec service	10.00	10.00	10.00	10.00
Bloc 20 Alternance de l'après-midi	13.50	14.50	15.50	18.50
Bloc 3 de l'après-midi (avec goûter)	15.00	17.00	19.00	24.00

III. Précisions

- **La catégorie de tarifs** correspond au calcul du revenu déterminant tel que calculé dans la grille de référence cantonale. Pour bénéficier des tarifs A, B ou C, le dernier avis de taxation est impérativement à joindre au dossier d'inscription. Dans l'attente de recevoir cet avis, le tarif D est automatiquement appliqué.
- **Les tarifs pour les écoliers d'école infantine** (1^H et 2^H selon Harmos) correspondent aux tarifs primaires moins la subvention « Etat-employeurs et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante ».
- **Les sorties liées à la vie de la classe à l'école de Broc** (camp de ski, course d'école, pique-nique, sortie éducative, retraite de Première communion) et qui chevaucheraient le placement d'un élève à l'AES Timoun ne sont pas facturées aux parents (repas + frais de garde). **Les parents dont les enfants sont concernés par ces sorties sont tenus d'en informer l'AES Timoun pour bénéficier de ce rabais.**
Pour tous les autres cas de figure, notamment les absences en cas de maladie, prière de vous reporter impérativement au Règlement de fonctionnement de l'AES communal Broc-Botterens, qui figurent aussi en ligne sur le site web des communes de Broc et de Botterens.
- Les menus spéciaux et/ou adaptés seront majorés de CHF 1.00/menu
- Le tarif pour les fréquentations irrégulières (dépannages et urgences de dernière minute), sera augmenté de CHF 1.00/bloc
- La taxe d'inscription est fixée à CHF 50.00 pour l'ensemble de la scolarité

La Commission intercommunale AES
Broc-Botterens
Broc, le 3 juillet 2024

La Présidente

La Secrétaire

